

Juillet 2023



LE VATILLIEUROIS



BONNES
VACANCES

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Vatileuorois,



Nous avons le plaisir de vous remettre l'édition estivale du journal communal.

Nous partageons un beau village et notre équipe est très attachée à Préserver Notre Bien Vivre Ensemble. L'été est l'occasion pour tous de profiter des journées ensoleillées et de la vie en extérieur. Afin de permettre à chacun d'entre nous de profiter de ces belles journées, nous avons pensé rappeler quelques règles évidentes de savoir bien vivre dans notre commune. Une sorte de petit lexique, en page 7, permettant à chacun de faire attention à autrui.

Durant le mois d'avril, le conseil municipal a voté unanimement le budget prévisionnel. Dans un contexte financier toujours très contraint lié à la réduction des dotations d'État ainsi qu'à la hausse des coûts d'énergies qui concerne tout un chacun, nous avons su dégager des pistes d'économies contribuant globalement à une diminution des dépenses de fonctionnement. C'est le résultat d'investissements sur l'amélioration énergétique des bâtiments et des économies de fluides réalisés ces dernières années. Nous poursuivons ces investissements au cours du second semestre avec l'installation de Leds sur la totalité de notre parc d'éclairage public. Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communales alors que l'État a augmenté les bases de 7.1%.

Nous participons activement à l'élaboration du PLUi, qui est le gros chantier du mandat. Au cours de ce début d'année, un géotechnicien a sillonné notre commune afin de mettre à jour la carte des risques naturels, cet élément graphique qui conditionne nos projets de développements urbains. Dans le même temps, nous avons recensé les éléments patrimoniaux, environnementaux et paysagers de notre commune.

En vue de la rédaction des pièces écrites et graphiques prévue pour 2024, nous allons devoir appliquer les décrets de la loi Climat et Résilience qui nous imposent de réduire la consommation de la surface, de 50% par rapport aux 10 dernières années. Pour autant, le PLUi doit contribuer au développement de notre commune, au confortement de la qualité du cadre de vie, à la consolidation de son identité et de son authenticité.

Pour cela, je vous invite à nous transmettre par écrit vos demandes de modifications de zonage ou autre, afin que nous puissions répondre au mieux à vos attentes.

Les bénévoles de nos associations nous ont proposé une très belle animation à l'occasion des moules en fête et je les félicite. Nous avons hâte de profiter de la vogue en août avec de nouveau le tir du feu d'artifice. Au plaisir de partager ces moments conviviaux.

Bel été à tous.

Gaëtan ROUX-BERNARD

SOMMAIRE



MOT DU MAIRE p2

BUDGET COMMUNAL p4-5

INFORMATIONS COMMUNALES p6

RÉGLEMENTATIONS p7

BIBLIOTHÈQUE p9

ÉCOLE p10-12

FOYER RURAL p13

SOU DES ÉCOLES p14

Rejoignez-nous sur notre page Facebook pour suivre l'actualité Vatilieuroise !



Vatiliu - Préservons notre bien vivre



BUDGET COMMUNAL

Comptes Administratifs

Les comptes de l'exercice 2022 de la commune ont été votés à l'unanimité.

Dépense de fonctionnement	254 420 €	Dépense d'investissement	176 337€
Recette de fonctionnement	321 805 €	Recette d'investissement	188 960 €
Excédent fonctionnement	67 384 €	Excédent d'investissement	12 623 €
EXCÉDENT TOTAL NET			80 007 €

- Le conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2022.
- Aucune augmentation du taux communal a été voté par le conseil municipal.
- Les valeurs locatives cadastrales servent de base d'imposition à la taxe foncière, elles sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de "l'indice des prix à la consommation harmonisé" publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.
- Et de ce fait, la variation à la hausse du coefficient pour 2023 induit une augmentation de 7,1% de la base de calcul de la taxe foncière.

Taxe d'habitation:

La réforme de la taxe d'habitation s'est terminée en 2022 mais les communes retrouvent un pouvoir de taux sur cette taxe (tableau ci-dessous) qui ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

VATILIEU	2022			2023		
	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produit	Base d'imposition	Taux d'imposition	Produit
Taxe foncière bâtie	285 000	37,37 %	106 504	308 300	37,37 %	115 211
Taxe foncière non bâtie	21 500	56,29 %	12 102	23 100	56,29 %	13 002
Taxe habitation				37 051	12,53 %	4 642

Section de fonctionnement - Budget Prévisionnel 2023

Dépenses		Recettes	
Achats: carburants, électricité, produits d'entretien, bibliothèque	24 200	Produits, services et ventes: Concession cimetière, Orange, points propres	3 250
Services extérieurs: entretien bâtiments, voirie, véhicule, terrains, assurance	90 401	Impôts et taxes: taxe foncière, compensation taxe habitation, taxe additionnelle	180 152
Impôts et Taxes	400	Dotations, subventions: département, solidarité rurale, remboursement TVA	120 982
Charges du personnel	85 000		
Autres charges de gestion: syndicat scolaire, indemnités maire et adjoints	74 660	Autres produits: CIGAC (arrêt de travail)	2 500
Attribution compensation SMVIC	12 564	Autres produits: location salle des fêtes	1 000
Charges financières: intérêts, emprunts, ligne crédit	7 510		
Sous total	294 735	Sous total	307 884
Virement à la section d'investissement	13 149		
Total dépenses	307 884	Total recettes	307 884

Section d'investissement - Budget Prévisionnel 2023

Dépenses		Recettes	
Aménagement paysager du cimetière	3 000	Excédent antérieur reporté	12 623,04
A.M.O Travaux	11 100	Subventions d'investissement: DASEN	50 000
Achats divers: tondeuse, mobiliers salle des fêtes	11 175,06	TVA	23 410
Remboursement et emprunt (capital)	30 106,07	Taxe aménagement	18 315
Eclairage public (LED)	11 000	Virement section fonctionnement	13 149
Programme investissement voirie 2023-2025	68 500	Affectation des résultats	67 384,09
Total dépenses	134 881,13	Total recettes	134 881,13

INFORMATIONS COMMUNALES

SUBVENTIONS JEUNESSE

Deux subventions sont disponibles pour les enfants < 18 ans sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB avant le 31 décembre:

- 50 € si fréquentation d'un accueil de loisir d'au moins 7 jours ou voyage scolaire
- 40 € pour toute activité sportive / culturelle / musicale

TARIFS

Salle des fêtes

Habitant de Vatilieu : 250 €

Personne de l'extérieur : 500 €

1 bac ordures ménagères inclus

20 € par bac supplémentaire.

Un forfait d'électricité de 1 000 kwh gratuit puis

15 centimes d'euros par kwh supplémentaires.

Caution bancaire: 800 € ou 1 500 € avec sonorisation.

Concessions cimetière

Trentenaire: 300 €

Cinquantenaire: 500 €

Concessions columbarium

Trentenaire: 250 €

Cinquantenaire: 400 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024



Le recensement des habitants de notre commune se déroulera du
jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2024

Nous sommes à la recherche d'un agent recenseur qui assurera la collecte du recensement auprès des habitants, en collaboration avec le coordinateur communal, la secrétaire de mairie.

Merci de proposer votre candidature par courrier ou par mail à la mairie
avant le 30 novembre 2023.

RÉGLEMENTATIONS

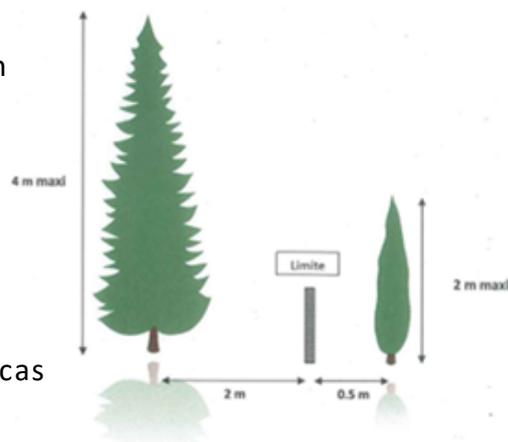
La mitoyenneté des propriétés fait naître des relations, le plus souvent amicales mais parfois aussi conflictuelles entre les différents voisins. Les élus sont fréquemment interpellés sur ces sujets de discordes. Afin d'améliorer la qualité de notre cadre de vie au quotidien dans un esprit de tolérance et de respect mutuel, nous devons nous mobiliser car les efforts de tous, profitent à chacun.

Un arrêté préfectoral du 3 Avril 1990 prévoit un certain nombre de dispositions réglementaires pour lutter contre le bruit. Avant toute chose, il est faux de croire que tout est permis de 8H à 22H. Chacun doit trouver les limites raisonnables qui conduisent au respect de la règle essentielle de bon voisinage : ne pas faire subir aux autres ce que l'on ne voudrait pas subir soi-même.



Dans le cas d'un mur, ses frais d'entretien doivent être partagés par les 2 propriétaires sachant que les travaux de construction et de surélévation doivent obtenir l'accord des deux parties.

Dans le cas d'une haie ou d'une clôture, la taille et l'entretien appartiennent aux deux voisins. Le bois mort et les fruits dans le cas d'arbres fruitiers, sont à partager. Seule exception, si les fruits touchent naturellement le sol, alors ils sont à vous.



Concernant les plantations, chacun a la liberté de planter sur son terrain le nombre d'arbres et d'espèces de son choix. Toutefois, il convient de respecter un certain nombre de règles dans le cas d'une plantation à proximité d'une propriété voisine bâtie ou non. Le respect du voisinage impose à chaque propriétaire ou locataire de tailler ses haies séparatives entre deux propriétés avant qu'elles ne dépassent 2 mètres de hauteur.

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 instaure **LE PRINCIPE GÉNÉRAL D'INTERDICTION DU BRÛLAGE** à l'air libre des déchets verts hors activités agricoles et forestière. Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie.



Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage et la divagation est interdite.



Le Maire dispose du pouvoir de police pour prévenir ou sanctionner les différents troubles de voisinage notamment ceux qui portent atteinte à la tranquillité publique, ainsi que les activités réglementées par des arrêtés municipaux.

Il est bon de savoir que le Maire n'est pas compétent pour intervenir dans les litiges purement privés opposants deux particuliers.

UN NOUVEL EMPLOYÉ TECHNIQUE

Floryan DA SILVA, 27 ans originaire de Serre Nerpol a toujours travaillé dans l'agriculture, autonome, rigoureux et qui aime le travail bien fait.

Il a rejoint notre équipe le 17 avril 2023 en CDD au poste d'employé technique et il a à cœur d'entretenir notre village et nos routes toujours avec le sourire.

Il se présentera chez vous pour relever votre compteur d'eau du 24 au 28 juillet, merci de lui réserver un bon accueil.



COMMÉMORATION DU 8 MAI



Ce dimanche 8 mai 2023 de nombreux habitants sont venus écouter le texte de la commémoration lu par les enfants de notre village. Une tradition importante à conserver.

AFFOUAGE

A l'identique des éditions précédentes qui furent un franc succès, nous invitons les Vatilieurois, Vatilieuroises à déposer leur candidature en mairie avant le 15 septembre 2023.





BIBLIOTHÈQUE

DES GRANDES NOUVEAUTÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis plusieurs années, les différentes bibliothèques du territoire de Saint Marcellin Vercors Isere Communauté se sont regroupées afin d'apporter un service optimum aux lecteurs.

Le réseau Pass'thèque est composé de 15 médiathèques : 4 sont intercommunales (St Quentin, Vinay, St Marcellin et Pont en Royans) et les 11 autres sont communales (dont celle de Vatilieu) .

Après un travail de longue haleine, qui s'est étalé sur plusieurs années et qui a nécessité de nombreuses réunions avec les élus, le personnel des structures et des professionnels de la lecture publique, de grandes nouveautés sont actives aujourd'hui.

En effet, l'accès à toutes les bibliothèques du secteur est maintenant tout à fait gratuit pour chacun depuis le 1er janvier 2023 et une carte unique permet à tous les lecteurs de se rendre dans n'importe quelle des 15 médiathèques pour des emprunts de livres, documents, DVD



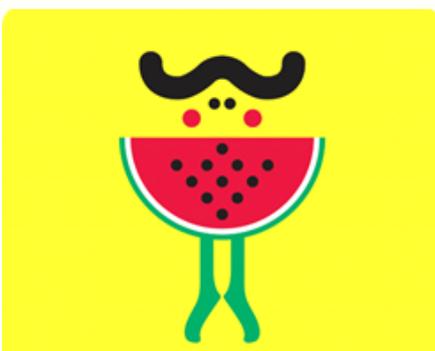
La prochaine fois que vous viendrez à la permanence de Vatilieu, n'oubliez pas de demander votre carte, nous l'établirons avec votre nouveau numéro de lecteur. Vous pourrez ainsi choisir, emprunter et rendre des ouvrages dans les médiathèques de votre choix.

Le système de navettes est conservé: il est possible de faire venir à vous l'un des 120 000 documents présents dans le réseau, très facilement.

Vous réservez l'ouvrage désiré à l'occasion d'une permanence ou via le site du réseau <https://passtheque.smvic.fr> après la création de votre compte lecteur.

La bibliothèque détentrice envoie le livre à celle de votre choix. Une fois la lecture finie, vous pourrez le rendre dans une bibliothèque du réseau.

" Bonne lecture"





ÉCOLE

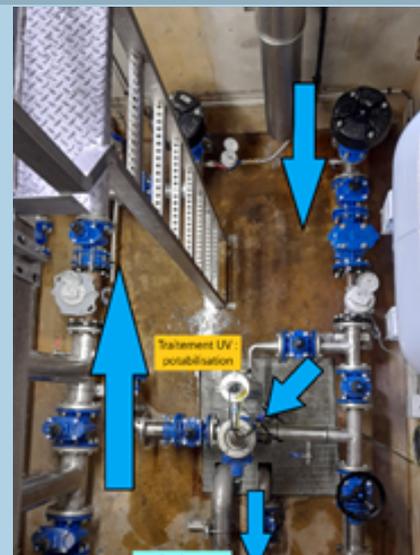
LES ENFANTS DE L'ÉCOLE SE SONT DEMANDÉ D'OÙ L'EAU DU ROBINET VENAIT ET OÙ ELLE ALLAIT. CELA NOUS A AMENÉS À VISITER LE RÉSERVOIR DU VILLAGE AINSI QUE LA STATION D'ÉPURATION DE VINAY. NOUS VOUS PRÉSENTONS CE QUE NOUS AVONS APPRIS AU COURS DE NOS RECHERCHES.



Voici le réservoir au-dessus de l'école.

Nous avons vu l'espace de stockage de 150 000 Litres et les tuyaux tout neufs. L'eau arrive des sources du village.

Elle est nettoyée par des ultraviolets puis stockée et envoyée dans nos maisons et à l'école.



LA STATION D'ÉPURATION

1 LE DÉGRILLAGE

Une grille empêche les déchets solides d'entrer dans la station. Le râteau sert à les enlever, il y a surtout des lingettes ! Même s'il est écrit sur l'emballage qu'elles sont biodégradables....



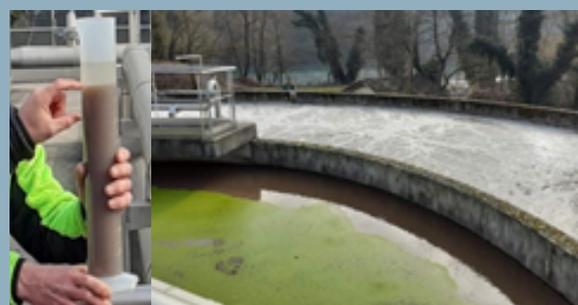
2 LE DÉGRAISSAGE - DÉSSABLAGE

Le gras du savon et de l'huile flotte et il est raclé. Le sable et les graviers tombent au fond et sont aspirés.



3 LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE

Les bactéries mangent les matières organiques puis tombent au fond de ce bassin. De l'air est envoyé pour les aider à digérer. Ce qui reste s'appelle la boue. On l'aspire pour ensuite l'utiliser dans les champs.



4 LA CLARIFICATION

Maintenant que l'eau est nettoyée, on peut la rejeter dans l'Isère qui passe à côté.



NOTRE MAQUETTE

Nous avons fabriqué une maquette exposée au Musée de l'eau du 5 au 16 juin 2023.



THÉÂTRE

Les enfants ont joué sur la grande scène du Diapason devant les autres classes du projet.

Un moment fort en émotions !



PAPILLONS ET COCCINELLES

De drôles d'élèves ont rejoint les bancs de l'école :

Des larves de coccinelles et des chenilles !

Les enfants ont pu les observer, les voir grandir et se transformer. Puis nous avons relâché nos coccinelles et nos papillons dans l'herbe près du recevoir d'eau.

LE VENDREDI C'EST RUGBY



L'USV intervient auprès des élèves pour les initier au rugby.

On apprend, on s'entraide, on se respecte et on joue.

Un bel apprentissage !

Un tournoi interclasse a eu lieu le 23 juin avec les écoles de Chantesse, L'Albenc, Cras et Vinay.

UN TOUR À GRENOBLE

Le 26 mai, départ pour Grenoble où nous avons écouté un orchestre symphonique jouer « Ma mère l'Oye » de Maurice Ravel. Nous avons pique-niqué au parc des Dauphins et grimpé jusqu'en haut de la toile d'araignée.

Nous sommes ensuite allés à La Maison des Jeux et cela nous a donné quelques idées pour l'an prochain !



Si des Vatilieurois ou Vatilieuroises ont du temps à nous consacrer, nous aimerions organiser des après-midis intergénérationnelles où nous partagerions des jeux de société à l'école. N'hésitez pas à me contacter !

Elodie VOULET
04.76.07.75.18



ce.0381373L@ac-grenoble.fr

FOYER RURAL

C'est avec un grand enthousiasme que la nouvelle équipe du foyer rural a pris ses fonctions
le 07 mars 2023



Président : Stève ROBERT
Vice-président : Cédric ZAMMIT
Trésorière : Laurence MONNET
Vice-trésorier : Didier CHANRON
Secrétaire : Cédric NIEVOLLET
Vice-secrétaire : Émilie ROUX-BERNARD
Technique : Roger FAYS

Bienvenue aux nouveaux membres actifs qui nous ont rejoints.

Notre première manifestation "**Moules en fête**" a été un succès avec 240 repas réservés.

"Le Big Marcel" et la Bandas de l'Ensemble Harmonie Vinois ont animé cette soirée.



Prochaine manifestation



VOGUE ANNUELLE

DIMANCHE 20 AOÛT 2023

Vide grenier

Concours de pétanque

Spectacle de vélo trial

Repas ravioles

Bal

Feu d'artifice

VENEZ NOMBREUX !

**Nous vous espérons nombreux
dans ces moments de convivialité
et vous souhaitons à tous
un très bel été.**



SOU DES ECOLES



Le 31 mai, nous avons accueilli le CIRK PUCE qui a ravi petits et grands !! Sandy de la compagnie de cirque LA VRILLE a proposé une initiation au cirque et le Jeff et son JEFF BLUES TRIO nous a enchanté avec sa musique blues/Rock !!



Début 2023 a commencé avec le traditionnel repas diots/crozet : belle journée cuisine chez Sariah « Un brin de Sariette » traiteur ; et les diots de la Ferme du Revollet ! Toujours très apprécié en cette saison



Le carnaval et la boom des enfants se sont déroulés à Vatilieu en février. Le Bonhomme Carnaval fabriqué par la classe d'Isabelle a été brûlé comme il se doit après l'explication lues par quelques élèves !



Début avril, nous avons organisé un LOTO qui a réuni plus de 350 personnes !!! Ce fut une réussite !! une très belle après-midi passée !! et surtout une équipe de bénévoles de choc, des heures de préparation !!



INAUGURATION DU CAFÉ-TABAC "LA BASCULE" À CRAS

Inauguration du café - tabac de la bascule à Cras, le samedi 29 avril 2023 après des travaux de rénovation et d'agrandissement pour mieux vous recevoir!
Presque 100 ans d'existence, ouvert en 1927 par les grands-parents de Bernard GAILLARD qui vous propose maintenant avec Medhi, de nombreux services (timbres postaux, fiscaux), recharge de cartes téléphoniques, des jeux à gratter, le loto, une boutique de produits du terroir, le journal ainsi qu'un dépôt de pain.



Appel à candidature pour être Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEn)

Depuis la loi de 1886, le DDEn est chargé de la surveillance des locaux scolaires, de la fréquentation, de l'hygiène, de la sécurité, de la salubrité, des activités post et périscolaires, sa fonction s'étend aussi à toutes les questions relatives à l'environnement scolaire dont la restauration. Il participe aux projets de travaux et d'aménagement de l'école.

Il est membre de droit du conseil d'école avec voix délibérative.

Il joue un rôle de tiers auprès des parents d'élèves, des enseignants et de la municipalité :

- Rôle d'incitation et d'animation (création et développement des activités post et périscolaires)
- Rôle de coordination et de liaison
- Rôle de médiation

Il est une personne ressource de l'école. En véritable partenaire, il s'associe à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif, d'une seule cause : l'intérêt des élèves. Garant des valeurs républicaines, l'action du DDEn ne prend tout son sens qu'en référence aux principes qui ont fondé l'école publique : l'égalité, la gratuité, la laïcité.

Le DDEn est en relation étroite avec les autorités académiques (notamment avec les IEN) et les autorités municipales. Il leur communique les renseignements utiles obtenus lors de ses visites d'écoles.

Vous vous sentez concerné par les valeurs qu'ils défendent, venez les rejoindre.

Contact : Joëlle Blunat-Boujet dden.vinay.jbb@free.fr



ÉTAT-CIVIL



DÉCÉS

M. Alphonse BOUYOUD, le 17 janvier 2023

M. Emmanuel IRHY, le 6 Avril 2023

M. René MOLETTE de MORANGIER, le 7 juin 2023

Mme Marie-France CLARY née EVIEUX, le 21 juin 2023



NAISSANCE

Ezekiel, Isaac WEBER, le 29 juin 2023



MARIAGE

Mme Céline DURAND et M. Julien ARNAUD,
le 1er juillet 2023



INFORMATIONS DIVERSES

FERMETURE DE LA MAIRIE

CONGÉS D'ÉTÉ

DU 15 JUILLET AU 8 AOÛT 2023

EN CAS D'URGENCE:

M. LE MAIRE : 06 08 22 87 78

Mme la 1ère Adjointe : 06 85 05 34 52

FERMETURE BIBLIOTHÈQUE

Du 8 juillet au 5 septembre

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

à compter du 9 août 2023

Mercredi: 14h - 18h

Vendredi: 14h - 16h30

Samedi: 8h - 12h **UNIQUEMENT** les semaines paires



Rédaction : Les élus, les associations, l'institutrice, la secrétaire de mairie

Maquette : Patricia Prelle, Gaëtan Roux-Bernard, Cédric Nievollet, Illan Simon

Impression : PRESS VERCORS

Imprimé sur papier 100% recyclé.

BONNES VACANCES !